

Avis aux fournisseurs

Le 28 novembre 2002

FEUILLET DE REPÉRAGE

Les plans de morcellement projeté produits selon les versions 4.0 et suivantes des Instructions pour la réalisation d'un mandat de rénovation cadastrale doivent comporter un feuillet de repérage sur lequel apparaissent les limites et l'identification des secteurs et des types de morcellement.

Or, nous constatons régulièrement que l'échelle choisie pour l'impression du feuillet de repérage ne permet pas de voir correctement toute l'information requise. Une solution possible pour suppléer à cet inconvénient est de découper l'étendue du mandat en autant de vues qu'il est nécessaire et d'imprimer chacune d'elles à une échelle adéquate. Cette approche qui amène une multiplication du nombre de feuillets va toutefois à l'encontre de l'objectif qui est de faciliter le repérage des secteurs.

En conséquence, lorsque le feuillet de repérage ne permettra pas à lui seul, de localiser correctement chacun des secteurs, ces derniers pourront faire l'objet d'une liste qui indiquera, pour chacun d'eux, le numéro du feuillet où il se retrouve principalement. Cette liste devra être présentée par ordre croissant de numéro de secteur et elle devra prendre place à la section 3 du rapport sur les situations particulières en prenant soin d'indiquer lesquels sont des secteurs de rue.

(Avis 02-11)